

## Mise en place d'une mesure agro-environnementale territorialisée « Corridor écologique »

### Identité du territoire



**Localisation :** Saint-Etienne Métropole, Loire (Rhône-Alpes)

**Superficie :** 570 km<sup>2</sup>

**Population :** 657 hab/km<sup>2</sup>

**Spécificités paysagères et types de milieux :** milieux forestiers, agro pastoraux, semi ouverts, aquatiques et humides

#### Pressions identifiées :

Fragmentation des habitats naturels due à l'anthropisation (urbanisation périurbaine, infrastructures routières ferroviaires et ouvrages d'art)

### Pour aller plus loin...

#### Site Internet :

[www.agglo-st-etienne.fr](http://www.agglo-st-etienne.fr)

Fiche expérience : [La TVB à Saint-Etienne Métropole](#)

#### Contacts:

Fabien BILLAUD et Ludovic BOUQUIER

CEN Rhône-Alpes

[fabien.billaud@espaces-naturels.fr](mailto:fabien.billaud@espaces-naturels.fr)

[ludovic.bouquier@espaces-naturels.fr](mailto:ludovic.bouquier@espaces-naturels.fr)

Beatrice DEROCHE

Chambre d'agriculture de la Loire

[Beatrice.DEROUCHE@loire.chambagri.fr](mailto:Beatrice.DEROUCHE@loire.chambagri.fr)

#### Structure porteuse de l'action :

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire



Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

### Mots clés

Entrée Thématique	Type d'action
x Agriculture	x Identification / Cartographie
x Espèces et habitats naturels	x Préservation / Gestion
	x Restauration / Remise en bon état
	x Sensibilisation / Communication

### Contexte territorial et historique de la démarche

Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat de territoire corridors biologiques signé en 2011 entre Saint Etienne Métropole et la Région Rhône-Alpes.

Ce contrat, le 4<sup>e</sup> engagé en Région Rhône-Alpes, doit permettre de poursuivre l'étude et l'amélioration de la fonctionnalité des 4 grands corridors identifiés par Saint Etienne Métropole. Il prévoit notamment la mise en œuvre d'un accompagnement technique et financier des agriculteurs pour adapter leurs pratiques agricoles et rendre les corridors plus fonctionnels.

### Présentation de l'action

#### Enjeux et objectifs

L'objectif de la MAEt Corridor est de favoriser et maintenir une gestion en mosaïque d'habitats plus ou moins ordinaires, de multiplier les niches écologiques, voire créer des milieux favorables à un grand nombre d'espèces animales, pour leur diverses fonctions écologiques (déplacement, reproduction, refuge, etc.); la flore sera également concernée par la préservation d'espaces en gestion extensive.

La MAEt Corridor vise à multiplier les espaces favorables à la mise en relation des réservoirs de biodiversité.

Elle diffère d'une MAEt biodiversité en s'intéressant à des enjeux généraux et globaux et non à une espèce ou une liste d'espèces patrimoniales en particulier ou à la préservation d'habitats remarquables. Elle offre ainsi un large champ d'action, à travers un panel de mesures étoffées.

De plus, *a contrario* des notions de patrimonialité ou d'espèces remarquables, les enjeux globaux, les notions de mosaïque de paysage et de fragmentation des espaces semblent plus faciles à comprendre par les acteurs locaux et notamment les agriculteurs en faisant écho à leur

propre problématique d'exploitant en milieu périurbain (diminution des surfaces de terres agricole, cloisonnement des parcelles de part et d'autre d'infrastructure etc.). La MAEt Corridor renforce l'idée de préserver des espaces agricoles diversifiés face à l'urbanisation consommatrice d'espace.

## Description

### 1) Identification des parcelles

Les espaces visés sont des espaces d'accueil incontournables situés de part et d'autre de secteurs fortement urbanisés (autoroute, nationale, voie ferrée, etc.), points noirs de la fragmentation de l'espace sur ce territoire.

Le périmètre d'étude a été établi sur la base de la zone de vigilance du SCOT Sud-Loire pour être en cohérence avec les enjeux du territoire et répondre au besoin de préserver les grandes continuités écologiques. Il a été affiné au 1/25 000<sup>ème</sup> en lien avec les paramètres topographiques, le parcellaire des exploitations, les limites communales.

Enfin, pour renforcer le lien avec les réservoirs de biodiversité proches et leur dynamique de préservation, le périmètre défini englobe 2 territoires de projet annexes visant à la préservation de l'espaces agricoles et naturels (un Espace Naturel Sensible du Département du Rhône (Vallée du Bozançon - 1500ha) et le PAEN Gier Pilatoise du Département de la Loire.). En effet, la problématique « corridors » est l'occasion de renforcer la cohérence des projets de territoire entre eux.

Dans ce périmètre, tous les îlots agricoles peuvent être concernés par les mesures. Le périmètre concerne environs 8000ha soit environ 15% du territoire de l'agglomération.



Ludovic BOUQUIER – CEN RA

### 2) Diagnostic par exploitation

Un diagnostic d'exploitation MAEt (volontaire et gratuit) a été réalisé en binôme par la Chambre d'agriculture de la Loire et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Rhône-Alpes. L'échelle de travail était le 1/5000<sup>ème</sup> pour permettre de valoriser les données locales sur les éléments paysagers, supports de la fonctionnalité (haies, mares...) issues des premières études du contrat de territoire corridors biologiques, (Cf : « identification et cartographie des continuités écologiques » de la fiche expérience [La TVB à Saint-Etienne Métropole : entre planification et restauration de la fonctionnalité des espaces naturels](#)).

A la suite de ce diagnostic des propositions de souscription de la mesure ont été effectuées sur certains îlots de l'exploitant en fonction de la situation de l'îlot au regard de la fonctionnalité écologique du secteur.

### 3) Identification des mesures de la MAEt

Les mesures ont été définies via un travail de co-construction entre la Chambre agriculture de la Loire, le CEN Rhône-Alpes et des référents agricoles locaux. La démarche s'est voulue opportuniste vis-à-vis du catalogue PDRH, pour avoir un panel assez large de mesures :

- Mesure prairies fleuries
- Retard de fauche
- Entretien Mare, Haie, Bosquet
- Limitation de fertilisation
- Création couvert herbacé
- Maintien de l'ouverture de milieux prairiaux

La mesure liée aux zones de régulation écologique (ZRE) n'était pas adaptée pour ce territoire.

## 4) Construction administrative de la MAEt « Corridors écologiques »

Dépôt d'un projet en Commission Régional (COREAM) pour obtenir les crédits FEADER (55% du financement des contrats).

Le dossier déposé en COREAM présente le projet et surtout le prévisionnel : nombre d'exploitant concerné, surfaces, taux de souscription envisagé etc.

Un travail d'instruction et de suivi est opéré par les Directions départementales des territoires de la Loire et du Rhône, notamment pour valider les contrats.

### Animation et modalités de suivi

Le CEN Rhône-Alpes est l'animateur de la mesure, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Loire.

### Partenaires

Tous les acteurs du Contrat de territoire corridors biologiques, et plus particulièrement la profession agricole et leurs référents locaux sont intervenus pour la mise en place de cette mesure qui a nécessité deux années en amont de campagne de contractualisation.

### Comité de pilotage

Un comité a été créé pour valider et effectuer le suivi de la mise en œuvre des contrats.

Il était constitué :

- du CEN Rhône-Alpes,
- de Saint-Etienne Métropole,
- des financeurs (Région Rhône-Alpes, Conseil général du Rhône),
- des Chambres d'agricultures de la Loire et du Rhône,
- de la Communauté de communes du plateau Mornantais (ENS Vallée du Bozançon),
- du PNR du Pilat (PAEN Gier pilatoise),
- et des Directions départementales des territoires de la Loire et du Rhône.



Ludovic BOUQUIER – CEN RA

### Évaluation

En lien avec l'ensemble du programme du Contrat de territoire corridors écologiques (cf [fiche dédiée](#)).

### Coût de l'opération et financement

Animation (en amont)		
Europe FEADER	Région	TOTAL
23 067,5€	23 067,5€	46 135€
50 %	50%	100 %

Contrat			
Europe FEADER	Région	Conseil général Rhône	TOTAL
170 039,1€	108 206,7€	30 916,2	309 162€
55 %	35%	10%	100 %

## Bilan

En 2012, 9 agriculteurs ont contractualisé cette MAEt (sur 15 diagnostics réalisés).



Ludovic BOUQUIER – CEN RA

Points forts et clés de réussite	Limites, difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ <i>Partenariat Chambre d'agriculture / CEN</i></li> <li>⤴ <i>Action imbriquée dans un contrat global : la MAEt corridor prend tout son sens dans le cadre du programme d'action global du Contrat de territoire corridors biologiques (actions sur les PLU, sur les espaces abandonnés, sur les infrastructures...) – Et inversement, le sens et la pertinence des actions du contrat Corridor sont renforcés par cette action MAEt.</i></li> <li>⤴ <i>Le diagnostic d'exploitation est gratuit et volontaire, cela est moteur pour l'ensemble de la démarche ; Les diagnostics sont facteurs d'échanges, de sensibilisation aux bonnes pratiques...</i></li> <li>⤴ <i>La MAEt est un outil d'animation idéal pour porter un projet de territoire, elle permet d'acquérir les connaissances précises sur les exploitants, leurs problématiques locales, leurs attentes...ce qui vient nourrir le projet global et définir de nouvelles actions.</i></li> <li>⤴ <i>La mosaïque de milieux étant la cible, tous les agriculteurs sont susceptibles d'être concernés et peuvent agir à leur niveau pour favoriser la fonctionnalité écologique.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⤴ <i>Contexte Périurbain = secteur de forte contrainte pour les agriculteurs, frein à la contractualisation qui ajoute de nouvelles contraintes.</i></li> <li>⤴ <i>La rémunération au regard des contraintes est souvent jugée trop faible, notamment en lien avec la structure des exploitations dans ce contexte périurbain.</i></li> <li>⤴ <i>Au même titre, la rémunération pour les haies et les mares est trop faible et trop peu attractive au regard de l'importance de ces éléments paysagers pour les corridors.</i></li> <li>⤴ <i>L'animation est trop courte dans la durée pour être réellement efficace, imposée par uniquement 2 années de campagne de contractualisation.</i></li> </ul>

## Perspectives

Dates et échéances prévisionnelles	Étapes et opérations à venir	Outils à mobiliser
Printemps 2013	Diagnostic d'exploitations ; animation, mobilisation des agriculteurs	Réunions locales, presses agricoles...
Mai 2013	Souscription dans les déclarations PAC (2 <sup>ème</sup> et dernière campagne)	
Été et automne 2013	Définition d'un suivi des exploitations engagées	

## Transposabilité de la démarche

Cette démarche est facilement transposable car les enjeux sont très généralistes, le contrat repose sur des entités paysagères communes (haies, mares, prairies...) et des pratiques agricoles classiques.

## Conseils pour la réalisation d'une action similaire

- Anticiper la co-construction de la MAEt avec les agriculteurs ;
- Prévoir un temps d'animation préalable au projet pour bien cerner les contraintes du territoire et les pratiques agricoles associées ;
- Ancrer la MAEt dans une chaîne d'actions qui, mises bout à bout, permettent de :
  - Préserver voire restaurer les grands corridors écologiques (PLU, passages à faune, gestion des zones en déprise etc.),
  - Renforcer l'utilité et le sens de la MAEt et de rendre le dispositif encore plus pertinent pour les agriculteurs ;
- Proposer un panel large en termes de mesures permettant d'agir sur une grande diversité d'éléments paysagers, et permettant à chaque agriculteur de s'inscrire dans cette démarche à son niveau.